



COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT MOSELLAN DE L'ARBITRAGE

PV de la Réunion de la CASMA du 19/03/2026

Président : M. KOENIG
Présents : MM. AULBACH, LISIERO, MERULLA, ROBINET
Excusés : Mme COLANTONIO, MM. HOCQUAUX et SAMMARTANO

COMPOSITION de la COMMISSION

Des contacts sont d'ores et déjà pris pour les arrêts annoncés et à remplacer pour la saison 26/27
Un représentant de club sur le Houiller et un membre de l'arbitrage sur la Sidérurgie.

ADOPTION PV :

Les PVs de la CASMA des 18/09/25 et 01/10/25 sont adoptés sans remarque particulière

INFORMATIONS FFF - LGEF

- Statut de l'arbitrage : une commission fédérale du Statut de l'Arbitrage est créée et est entrée en action à compter de la saison 25/26. Elle traitera la gestion des Clubs Nationaux et Fédéraux, en laissant une charge importante de travail à la commission régionale.
- La dernière réunion de la CRSA (Clubs de Ligue) a eu lieu le 05/03/26. Vincent Merulla, membre de cette commission, donne les tendances les plus marquantes

MUTATIONS D'ARBITRES - CHANGEMENTS DE CLUBS – Article 31

En complément et rectification du PV du 18/09/25

MRABET Mounir - ancien club WOIPPY ES - nouveau club METZ RENAISSANCE

- La commission départementale décide que l'intéressé ne couvre plus le club de Woippy Es par application de l'article 33.3 (morale sportive), et accorde la licence à Metz Renaissance dès le 01/07/25, sous réserve de renouvellements dans les délais impartis.
- Non application du droit de mutation

TOPBAS Bayram - ancien club MAGNY FC - nouveau club METZ AZZURI

- La commission départementale décide que l'intéressé ne couvre plus le club de Magny Fc par application de l'article 33.3 (morale sportive), et accorde la licence à Metz Azzuri dès le 01/07/25, sous réserve de renouvellements dans les délais impartis.
- Non application du droit de mutation

LICENCES HORS DELAIS

- SCHERER Thibaut, club de Diefenbach, licence 2546042023 – date de renouvellement le 19/09/25
- FOUKAHI Soufiane, club de Florange, licence 2545954994 – date de renouvellement le 22/09/25
- BITAT Liazid, club de Garche, licence 1539564318 – date de renouvellement le 19/09/25
- DE STEPHANIS Raphaël, club de Guentrange, licence 2547662169 – date de renouvellement le 29/09/25
- SFISEN Kévin – club de Mittelbronn, licence 2543180840 – date de renouvellement le 08/10/25
- LAI Guiseppe – club de Petite Rosselle, licence 2548225213 – date de renouvellement le 27/11/25

Ces arbitres ne comptent pas pour le Statut Mosellan

RETRAIT DE LICENCE prononcé par la CDA MOSELLE ou DEMISSION ou ANNEE SABBATIQUE :

- AZO Ledion, club d'Ay, démission du 10/02/26
- ZINGRAFF Judicaël, club de Bambiderstroff, démission du 16/03/26
- ODWA Enric, club de Diebling, démission du 03/03/26
- MACRI Michele, club de Moyeuve-Froidcul, retrait de licence PV CDA du 08/01/26
- EL BEHRI Samy, club de Metz Esap, retrait de licence PV CDA du 08/01/26
- CHARCHOUR Naim, Club de Marspich, retrait de licence PV CDA du 11/03/26

Ces arbitres ne comptent pas pour le Statut Mosellan

ACTION ENTREPRISE :

Février 26 : nous avons envoyé le dossier médical (DMA) à tous les arbitres mosellans du niveau District. Le mail informe précisément et individuellement des examens médicaux à passer. Il faudra envoyer ce DMA directement au secrétaire de la Commission (Vincent Merulla), obligatoirement en version papier, pour une signature du médecin fédéral. Les clubs en sont informés pour suivis.

ACTIONS A VENIR :

- Début MAI 26 : envoi du questionnaire de désignations à tous les arbitres mosellans du niveau District. Il aura comme support un Google-Forms accessible par un lien informatique.
- Début JUIN 26 : les clubs pourront entamer la procédure des renouvellements, soit par une demande de licence papier à transmettre via FootClubs, soit par voie dématérialisée, comme pour les joueurs.
- JUIN 26 : début d'une nouvelle campagne d'informations auprès des clubs pour les inciter à présenter des candidats – le déroulement des FIA a évolué favorablement en Moselle : 09 se sont déroulées en 2025/2026 et 112 réussites
- Fin JUIN 26 : après comptage des prestations des arbitres, la Commission établira une liste complémentaire de clubs non en règle (ainsi que des amendes financières). Sera également fixée la liste définitive des mutations pour la saison 25/26

AIDES AUX CLUBS :

Si un club désire avoir des explications dans le domaine de l'arbitrage (candidature, renouvellement, dossier médical, situation ...), il lui est demandé de le faire EXCLUSIVEMENT par MAIL sur VMERULLA@MOSELLE.FFF.FR et UNIQUEMENT avec l'adresse mail officielle du club, à l'exclusion de toutes boîtes à lettres personnelles.

ARTICLE 35 BIS – ARRÊT DÉFINITIF

Lorsqu'un arbitre décide d'arrêter définitivement l'arbitrage, il continuera de couvrir, pendant une saison, le dernier club dans lequel il était licencié, sous réserve d'avoir été comptabilisé au sein de ce club lors des 10 dernières saisons avant son arrêt définitif. **Pour cette saison 25/26, voir la liste dans le PV du 18/09/25.**

ARTICLE 41 – NOMBRE DE PRESTATIONS

Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés par le Comité de Direction du DMF, sur proposition de la CDA, comme suit :

- 18 pour un arbitre senior
- 10 pour un arbitre jeune
- 10 pour un arbitre-joueur : le statut d'arbitre-joueur ne s'obtient que si la licence joueur est enregistrée au plus tard le 31 août de la saison en cours
- 5 pour un arbitre stagiaire
- 5 pour un arbitre spécifique Futsal « club en Ligue et en district »
- 10 pour un arbitre spécifique Futsal « club en Fédération ».

Nous attirons toutefois l'attention des Clubs sur le suivi qu'ils doivent entreprendre pour que leurs arbitres assurent le nombre de prestations qui leur est dévolu, condition pour qu'ils puissent compter dans leur effectif pour le Statut. Cette situation sera vue après le 15 Juin 26

DROITS à MUTATIONS ARBITRES (Statut financier du District Mosellan) – voir tableau final ci-après :

Afin de protéger les clubs qui font des efforts de détection, de recrutement en interne et de fidélisation en termes d'arbitrage, le Comité de Direction du DMF, en plein accord avec la CDA, instaure un droit de mutation d'arbitres qui sera déboursé par le club acquéreur. Une partie de cette somme sera reversée au club formateur quitté, ou au club quitté qui aura fidélisé l'arbitre pendant au moins 5 saisons.

En raison de la mise en place de ce droit par la LGEF, les Districts traiteront les dossiers des ARBITRES de NIVEAU DISTRICT, et la LIGUE en fera de même pour les ARBITRES de NIVEAU LIGUE et FEDERAL.

Nom	Prénom	Club nouveau	Le club doit :	Club quitté	Le club recevra	Observation :
BOUR	Alexandre	BOUSSE	500 €	HAGONDANGE	--	--
BOURAS	Salim	BAN ST MARTIN	500 €	VERNY	--	--
BRAUN	Michel	OEUTRANGE	500 €	GUENTRANGE	300 €	8 saisons
CHERET	Ethan	BERTRANGE	500 €	VOLSTROFF	300 €	Formateur
D'ERAMO	Daniel	AMANVILLERS	500 €	MONTOIS FC	--	--
EL BEHRI	Samy	METZ ESAP	500 €	MARLY	300 €	Formateur
FINO	Tony	TROISFONTAINES	500 €	BETTBORN	300 €	Formateur
FRANCOISE	William	CHATEL	500 €	ARGANCY	--	--
HARIRI	Lamraoui	ROMBAS	500 €	CLOUANGE	300 €	Formateur
HENNI DOUMA	Bilal	ST AVOLD EN	500 €	ST AVOLD WENHECK	300 €	Formateur
HOTTON	Michaël	MONDELANGE	500 €	HETTANGE GRANDE	300 €	Formateur
MELLAI	Jordan	MARANGE	500 €	CHATEAU-SALINS	--	--
MONTEREALE	Frédéric	WALDWEISTROFF	500 €	AMNEVILLE CSO	300 €	8 saisons
NEUMANN	Jean-Luc	ARGANCY	500 €	VOLSTROFF	--	--
PINOT	Romain	CHATEAU-SALINS	500 €	VIC	--	--
SPERANDIO	Francis	BOUSSE	500 €	GUENANGE	300 €	14 saisons
WAGNER	Clément	SCHORBACH	500 €	BITCHE	300 €	Formateur

TOUR DE TABLE :

- Le Président de la CASMA, Hervé Koenig, donne quelques informations concernant le DMF

Prochaine réunion : sur convocation, au mois de Juin 26

POSSIBILITES D'APPEL

Conformément aux articles :

- 188, 189 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ;
 - 2.6.1 des Règlements particuliers de la Ligue du Grand est de Football et
 - Art. 1,2,3 et 4 du chapitre 5 des règlements sportifs des compétitions du District Mosellan de Football,
- les présentes décisions sont susceptibles d'appel

Le Président de la CASMA :
Hervé KOENIG



Le Secrétaire de la CASMA :
Vincent MERULLA



PREMIERE LISTE DEFINITIVE DES CLUBS
NON EN REGLE et des AMENDES FINANCIERES AU 28/02/2026

Cette situation tient compte des REUSSITES aux FIA.

Une seconde liste sera établie au 30 Juin 2026 après comptage des prestations

La situation DEFINITIVE des MUTATIONS paraîtra également à cette occasion

Globalement, 22,54 % des équipes seniors A ne sont pas en règle avec le Statut Mosellan de l'Arbitrage.
A noter que sur la saison 24/25, le taux était de 19,30 %

Un effort important fut entrepris par les clubs mosellans il y a 2 saisons : nous les avons félicités.
Pour cette saison, une très légère dégradation ; rien d'inquiétant, mais nous les encourageons encore et toujours à poursuivre leurs efforts de recrutement et de fidélisation.

Une personne ressource a été mise en place en Moselle, pour vous aider à mieux gérer l'arbitrage dans votre Club :
Lucas JOPPE - ljoppe@lgef.fff.fr

Par niveau :

Equipes A en Infraction au 28/02/2026			
D1	7	sur	37
D2	19	sur	65
D3	12	sur	70
D4	8	sur	32
Totaux	46	sur	204

SITUATION AU 28/02/26

Numéro	Club	Seniors A , B , C ...	Niveau	Nb Arbitres requis (Art 36.1 Accession) 2 - 2 - 1 - 1 Statut Mosellan	Nb Arbitres au 28/02/26 (candidats inclus)	Déficit Arbitres au 28/02/2026	Années d'infraction en fin de saison 25/26	Interdiction de montées fin de saison 25/26	Amendes Financières au 28/02/26 en €	Mutations attribuées pour la Saison 2026/2027 équipes A
512246	ARGANCY	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100	4
523185	ARRIANCE	A	D4	1	0	-1	7	OUI	-240	2
581653	BAMBIDERSTROFF	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100	4
519019	BASSE HAM	A	D1	2	2	-1	1	NON	-120	4
517240	BECHY	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80	4
503652	BITCHE	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100	4
523101	CAPPEL	A	D3	1	0	-1	3	OUI	-240	2
525671	DIEFENBACH LES PUTTELANGE	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80	4
561060	FREYBOUSE	A	D2	2	0	-2	2	NON	-400	2
519127	GARCHE	A	D2	2	0	-2	2	NON	-400	2
518983	GOSSELMING	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100	4
560441	GRAVELOTTE - VERNEVILLE	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100	4
527605	HELLIMER	A	D2	2	0	-2	2	NON	-400	2
564759	HESTROFF	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80	4
518339	HILSPRICH	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100	4
539733	KERBACH	A	D4	1	0	-1	2	NON	-120	2
524877	LESSE	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80	4
545758	LIXING VAHL LANING	A	D2	2	1	-1	2	NON	-200	2
529072	LOMMERANGE	A	D4	1	0	-1	2	NON	-120	2
534688	LUTTANGE	A	D2	2	1	-1	3	OUI	-300	0
580623	MALANCOURT	A	D4	1	0	-1	2	NON	-120	2
563565	METZ MAGNY AS	A	D4	1	0	-1	5	OUI	-240	2
560293	METZ MAGNY FC	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80	4
581862	METZ J. BOCANDE	A	D2	2	0	-2	1	NON	-200	4
590340	METZ GAB	A	D2	2	0	-2	2	NON	-400	2
561140	METZ PORTO	A	D3	1	0	-1	3	OUI	-240	2
560784	METZ ATHLETIC	A	D4	1	0	-1	4	OUI	-240	2
551257	MITTELBRONN	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100	4
519566	MOULINS LES METZ	A	D1	2	2	-1	1	NON	-120	4
500167	MOYEUVE FROIDCUL	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100	4
523186	ORMERSVILLER	A	D3	1	0	-1	2	NON	-160	2
522535	PANGE	A	D4	1	0	-1	2	NON	-120	2
564260	PETIT REDERCHING	A	D3	1	0	-1	2	NON	-160	2
521959	REMELING TROIS FRONTIERES	A	D1	2	1	-1	1	NON	-120	4
520048	ROTH	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80	4
554225	SARRALBE	A	D1	2	1	-1	1	NON	-120	4
520387	SCHNECKENBUSCH	A	D2	2	0	-2	1	NON	-200	4
560556	ST QUIRIN	A	D4	1	0	-1	2	NON	-120	2
548428	STE BARBE	A	D2	2	1	-1	3	OUI	-300	0
510352	TETING SUR NIED	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80	4
522338	VANTOUX	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80	4
536981	VOELFLING LES BOUZONVILLE	A	D1	2	1	-1	1	NON	-120	4
520412	WALSCHIED	A	D1	2	1	-1	2	NON	-240	2
508817	WELFERDING	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100	4
542786	WIESWOELF	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100	4
552130	WOIPPY ES	A	D1	2	0	-2	3	OUI	-720	0